

Les députés chiliens approuvent le retour au vote obligatoire

**HOY
ES NOTICIA**

**CÁMARA APRUEBA
RESTABLECER
VOTO OBLIGATORIO**



Photo CNN Chili

Santiago du Chili, 16 juin (RHC) La Chambre des députés du Chili a approuvé un projet de réforme constitutionnelle pour rétablir le vote obligatoire lors des élections populaires, qui vise à modifier l'abstention croissante dans les élections.

Cette initiative, qui doit maintenant être analysée par le Sénat, nécessitait au moins 93 voix pour réussir, et malgré les réticences des législateurs de droite, cette barrière a été largement surmontée avec 105 pour, 33 contre et 9 abstentions.

La question est revenue à l'ordre du jour après la très faible participation au second tour des élections des gouverneurs régionaux dimanche dernier, lorsque seuls 19,6 % des électeurs se sont rendus aux urnes au niveau national, un record.

Concrètement, la réforme modifie la Constitution en vigueur, qui stipule que le suffrage est personnel, égalitaire, secret et volontaire, terme qui serait changé en 'obligatoire'.

Le projet prévoyait des exceptions à cette obligation pour les plus de 75 ans, les personnes handicapées et les Chiliens résidant à l'étranger, mais toutes ont été rejetées à l'exception de ceux qui vivent à l'étranger.

Si le projet de loi est approuvé et par le Sénat, il entrera en vigueur au moment de la modification de la loi organique constitutionnelle correspondante, car il exigerait en outre que le Service électoral définisse la manière dont il sera appliqué et les types de sanctions pour les contrevenants, entre autres détails.

Source Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/260824-les-deputes-chiliens-approuvent-le-retour-au-vote-obligatoire>



Radio Habana Cuba